

Diplôme d'Etat

D'Accompagnant Educatif et Social

- **Accompagnant de la vie à domicile**
- **Accompagnant de la vie en structure collective**
- **Accompagnant à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire**

1

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap
- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien, dans les activités de vie sociale, scolaire et loisirs
- Veiller à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie des personnes et les accompagner dans leur vie sociale et relationnelle
- Contribuer à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire

Le DE AES atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire.

PUBLIC ET PREREQUIS

Toute personne ayant ou non de l'expérience dans l'accompagnement de personnes et souhaitant obtenir une qualification de niveau V

Conditions d'admission / Prérequis

- Être âgé de 18 ans au moins avant l'entrée en formation,
- Avoir déposé un dossier d'inscription complet dans les délais prévus (Fiche candidature + Justificatifs demandés),
- Être admissible aux tests de sélection,
- Être déclaré admis par la commission d'admission,
- Disposé d'un financement.

Sélection

- **Épreuve écrite d'admissibilité**

Questionnaire (10 questions orientées sur l'actualité sociale, médico-sociale, économique et éducative.

Durée de l'épreuve 1h30

- **Épreuve orale d'admission**

Entretien oral avec un formateur et un professionnel, le candidat doit être capable d'exposer sa motivation et sa capacité à s'engager dans une formation sociale.

Durée de l'épreuve 30 min

DUREE ET MODALITES

Parcours complet : 525h centre en présentiel et 840 en entreprise

Présentiel en centre de formation : Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 13h30 à 17h00

Site de formation : MONTEILS (12200)

7h par jour / 35h par semaine

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Soit 7h/jour - 35h/semaine

Formation alternant les semaines théoriques et pratiques

CONTENUS DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE = 357 h

- Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (140h)
- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (71h)
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (91h)
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (112)

La formation théorique d'une durée de 504h comprend 378h (socle commun dont 14h de détermination) et de 147h de spécialité.

FORMATION PRATIQUE = 840 h

- **Parcours complet** : 3 stages de 280 h chacun dont un au moins en lien avec la spécialité choisie

DUREE TOTALE DE LA FORMATION POUR UN PARCOURS COMPLET = 1365 h

METHODES PEDAGOGIQUES UTILISEES

Alternance d'apports théoriques, d'exercice, de mise en situation et d'entraînements aux évaluations

MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

- Salle professionnelle médicalisée
- Salle professionnelle de cuisine
- Salle de formation équipée d'un ordinateur et vidéo projecteur
- Salle informatique et de documentation

3

MODALITES DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE VALIDATION

SUIVI

Chaque stagiaire signe par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le référent pédagogique et le formateur.

L'ALTERNANCE

L'alternance permet d'articuler tout au long du cursus de formation le lien entre apports théoriques et pratique professionnelle.

La formation pratique doit couvrir les 4 domaines de formation. Le choix des publics et des lieux de stage est fonction de la spécialité choisie :

- **Accompagnement de la vie à domicile** : public en situation de handicap, public vieillissant, famille
- **Accompagnement de la vie en structure collective** : public en situation de handicap, public vieillissant, insertion et réadaptation sociale
- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** : public en situation de handicap dans le cadre scolaire, de l'emploi, des activités sportives et de loisirs

CERTIFICATION

Le diplôme du DE AES s'inscrit dans un système d'évaluation des candidats fondé sur **des contrôles de connaissances et de savoirs (contrôles continus)** qui se déroulent tout le long du temps de formation.

A chaque domaine de compétences est associé un domaine de certification.

Un domaine de formation est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 10/20 pour ce domaine.

L'ensemble du diplôme peut être validé sur une période de 5 ans à compter de la première date de présentation.

- **Le DC 1 Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale**
 - 3 épreuves écrites continues (**2 écrits de 1h15 chacun et 1 écrit de 1h**) mises en place par l'établissement de formation
 - 1 épreuve écrite de **2h** organisée par la DRJSCS
 - 1 évaluation de stage ou d'exercice professionnel
- **Le DC2 Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité**
 - Soutenance orale à partir d'un dossier de pratique professionnelle noté - **30 min**
 - 1 évaluation de stage ou d'exercice professionnel
- **Le DC3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés**
 - Soutenance orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un écrit - **30min**
 - 1 évaluation de stage ou d'exercice professionnel
- **Le DC4 Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne**
 - Exposé oral d'un projet collectif ou individuel - **30min**
 - 1 évaluation de stage ou d'exercice professionnel

Responsable pédagogique

Mme JACQUET-COUREAU Aline